

# Pratiques de l'emprunt linguistique en milieu scolaire : cas des élèves des lycées de Libreville<sup>1</sup>

Ntoutoume ABOGO,  
Sciences du Langage, Université Omar Bongo, Libreville  
zoula1@yahoo.fr

## Résumé

Le français en usage au Gabon connaît le phénomène sociolinguistique qu'est l'emprunt. En milieu scolaire, bon nombre d'apprenants des lycées de Libreville, qu'ils soient en contexte d'apprentissage ou d'*habitus linguistique*, usent des termes étrangers dans leurs pratiques langagières. Pour comprendre cette situation, nous nous sommes demandé si certains facteurs externes, tels que le type d'établissement fréquenté, n'en seraient pas en partie responsables. Après avoir défini le phénomène d'emprunt, nous inventorions et analysons les différents types d'emprunts constatés.

**Mots-clés :** Emprunt linguistique, Emprunt de langue, Emprunt de parole, Français local, Phénomène sociolinguistique, Variables sociales.

## Abstract

The French that it is used in Gabon is characterized by a sociolinguistic phenomenon known as borrowing. In most schools, students in high schools in Libreville use foreign terms when they speak. To understand this situation, we wonder if some external factors such as the types of school are not at the origin of it. After defining what borrowing is, we make an inventory analyzing the different types that currently exist.

**Keywords :** Linguistic borrowing, Language borrowing, Speech act borrowing, Local French, Sociolinguistic phenomenon, social variables.

---

<sup>1</sup> Le présent article est un point que nous développons dans le cadre de notre thèse.

## Introduction

Il est constaté dans la pratique du français gabonais, l'utilisation des phénomènes sociolinguistiques liés à l'emprunt. Les grandes villes comme Libreville restent le principal foyer de diffusion desdites pratiques. Il n'est pas rare d'entendre dans les productions langagières des Librevillois des items étrangers à la langue française, tels que : *play station, cool, bled, ikokou, etc.* Des travaux antérieurs (E. Dodo-Bouguendza, 2008 ; F. Moussounda Ibouanga, 2011 ; P.-A. Mavoungou, 2012, etc.) font déjà état de l'influence extérieure sur la variation locale du français.

Ces changements opérés dans le français local n'épargnent en rien le milieu scolaire. Lieu par excellence de la norme standard, les établissements d'enseignement de Libreville se font remarquer par d'importantes intrusions des termes étrangers.

Pour notre part, le présent article questionne le phénomène d'emprunt observé dans les productions écrites des lycéens de trois établissements de Libreville : le collège catholique Calasanz (CLZ), les lycées publics Diba-Diba (LPDD) et Jean-Baptiste Obiang Étouhé (LJBOE). Nous nous interrogeons sur l'origine de cette pratique sociolinguistique en contexte d'apprentissage, ses différentes formes, ses conséquences sur la langue française, etc. Notre hypothèse de départ est que le français gabonais parlé en milieu scolaire renferme des particularismes non seulement locaux, mais aussi étrangers. Ceux-ci proviennent à la suite des contacts entre le français et les autres codes.

Il s'agit de décrire et d'analyser les marques catégorielles de l'emprunt chez les apprenants des établissements précités : l'item d'« emprunt » selon les spécialistes, la typologie des différents emprunts relevés.

Notre démarche est purement sociolinguistique urbaine. Les phénomènes d'emprunt qui composent le corpus ont été réalisés en ville. Celle-ci constitue le point de départ des changements opérés au sein d'un système linguistique. Les emprunts font également parties des faits de langues auxquels s'intéresse la sociolinguistique.

### 1. Notion d'« emprunt »

L'emprunt linguistique possède des caractéristiques qui le distinguent des autres phénomènes de mélanges codiques.

#### 1.1. Qu'est-ce que l'emprunt linguistique ?

Pour saisir le phénomène d'emprunt, nous partons de C. Loubier (2011) qui propose de se situer entre deux réalités sociolinguistiques : la langue et l'usage de celle-ci. En effet, la langue selon elle « *correspond à un système linguistique dont les composantes sont sémantiques, phonologiques, orthographiques, morphologiques et syntaxiques. L'usage d'une langue, [quant à elle], fait référence aux situations concrètes de communication et nécessairement aux personnes qui l'utilisent et, par le fait même, aux représentations symboliques (croyances, perceptions, attitudes) qui règlent leurs pratiques langagières* ».

C'est dans cette réalité en apparence ambivalente que se situent l'emprunt et d'autres phénomènes linguistiques qui interviennent dans le fonctionnement d'un code.

D'après (J. Dubois et al. 2002, p. 177), « il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B (dite langue source) et que A ne possédait pas ».

Pour J. F. Hamers (1997, p. 136), « l'emprunt est un mot, un morphème ou une expression qu'un locuteur ou une communauté emprunte à une autre langue, sans le traduire ».

Chez C. Loubier (2011, p. 10) et l'OQLF<sup>2</sup> (2017, p. 5), le terme « emprunt » est à la fois un procédé utilisé par un locuteur d'une langue pour adopter intégralement ou partiellement un trait linguistique, et l'élément emprunté.

J.-M. Chadelat attribue l'emprunt au plurilinguisme qui découle du contact des langues. De nombreux locuteurs parlent plusieurs langues qui s'influencent mutuellement :

« Ce plurilinguisme, note-t-il, se traduit par le fait que les langues sont constamment en contact, que le point d'application en soit l'individu, le groupe ou bien la communauté toute entière » (J.-M. Chadelat, 1996, p. 18).

D'abord, il faut retenir que l'emprunt, tout comme les autres situations d'interaction sociolinguistique, relève de la coexistence entre deux, trois, voire davantage de langues qui s'interpénètrent (*Id.*). Il s'agit d'un processus naturel des langues qui, ne se suffisant pas en elles-mêmes, intègrent des mots ou expressions des autres langues. Il en est ainsi du français qui a emprunté au latin, au grec, à l'anglais, à l'italien, etc. Mais ces transformations ne s'opèrent pas toutes seules, elles sont le fait des personnes et des groupes. C. Loubier (2011, p. 10) renforce ce propos lorsqu'elle affirme que « l'emprunt ne résulte pas d'interférences passives entre des systèmes linguistiques. C'est par l'intermédiaire des utilisateurs que l'échange linguistique peut se faire ».

Le même caractère universel et naturel de ce phénomène linguistique est à lire chez C. Hagège (2006, p. 42) pour qui l'emprunt est un « facteur constitutif de la vie des langues, laquelle est liée à celle des populations mêmes (*sic*) qui les parlent, et il n'existe pas de langue qui n'ait à tel ou tel moment, fait des emprunts à d'autres ».

Ensuite, l'emprunt est une intégration d'une unité de langue dans une autre langue ne la possédant pas, sans la traduire. Il peut être le fait d'un individu, mais beaucoup plus d'une collectivité (Hassan Ahmed, 2002). Enfin, l'emprunt peut désigner à la fois le procédé et l'unité empruntée.

Par ailleurs, J. Dubois et al. (2002, p. 177-178) précisent que l'emprunt « est nécessairement lié au prestige dont jouit une langue ou le peuple qui la parle (mélioration), ou bien au mépris dans lequel on tient l'un ou l'autre (péjoration). Le prestige, notent P. Cichon et G. Kremnitz (1996, p. 125), exprime la valeur sociale d'une langue.

À ce titre, il faut remarquer que les conditions de l'emprunt ne sont pas identiques partout. Elles peuvent être du domaine d'une certaine négligence ou incompetence du locuteur à user de la bonne expression ou du bon terme. J.-M. Chadelat (1996, p. 18) en ce sens attribue l'emprunt des mots étrangers « au désir de combler une lacune linguistique

---

<sup>2</sup>Office québécois de langue française.

*en important à la fois la chose et le mot nouveaux, ou bien au fait de négliger la recherche parfois difficile d'un équivalent dans la langue emprunteuse ».*

Ces conditions peuvent aussi relever des « *rappports de force et de pouvoir* » (C. Loubier 2011, p. 5). Les causes de l'emprunt sont ainsi directement liées aux conditions socio-économiques, historiques politiques. Elles font modifier les situations sociolinguistiques (C. Hagège 2006, p. 40 ; C. Loubier 2011, p. 5). Par exemple, le nombre important d'emprunts à la langue anglaise vient du prestige socio-économique des États-Unis et non « *d'un simple mouvement naturel d'échange entre les langues* » (C. Loubier 2011, p. 5).

L'autre caractéristique de l'emprunt est que, contrairement au calque, [il] implique toujours, au moins au départ, une tentative pour reprendre la forme ou le trait étranger » (Dubois et al. 2012, p. 178).

Au sortir de ces diverses conceptions de l'emprunt, quelles sont les différentes formes que cette situation d'interaction sociolinguistique peut prendre ?

## 1.2. Catégories d'emprunt

Tout comme l'interférence ou le calque, l'emprunt se décline en plusieurs catégories. Dans un premier niveau, Grosjean (1982) répartit l'emprunt en deux types : l'emprunt de langue, qu'il place au niveau de la communauté linguistique ou d'une langue normative, et l'emprunt de parole, qu'il situe au niveau de l'individu.

Le premier type d'emprunt est considéré comme résultant d'un mécanisme naturel de l'évolution linguistique (J. Hamers, 1997 ; Hagège, 2006 ; C. Loubier, 2011). Dans le renouvellement d'une langue, il arrive que celle-ci se retrouve avec des mots d'une autre langue, et inversement (C. Loubier, 2011, p. 5). Au cours de leur histoire, les langues comme le français, l'anglais, etc., ont emprunté à d'autres langues telles que le latin, le grec, etc. À ce niveau de la réflexion, il est tout à fait normal que les langues empruntent des mots à d'autres langues. Pour reprendre C. Loubier (*Id.*), cela contribue « *à dynamiser un autre système linguistique en s'ajoutant aux ressources de celui-ci* ».

Le second type d'emprunt relève des individus en contact avec plusieurs langues. Ils intègrent dans leurs discours des mots d'une autre langue. Selon J. Hamers (1997, p. 138), cet emprunt de parole donne droit à deux catégories d'emprunt en fonction du degré de maîtrise linguistique des locuteurs :

- l'emprunt de compétence : il « se rencontre surtout chez des bilingues équilibrés ou très compétents dans les deux langues ; ils font appel à leurs deux lexiques, parce que l'équivalent de traduction n'existe pas dans la langue qu'ils sont occupés à parler [...], ou parce que le terme qui y est disponible n'exprime pas toutes les nuances souhaitées » (J. Hamers 1997, p. 138), etc. ;
- et l'emprunt d'incompétence : il est « produit par le bilingue dominant (en particulier chez l'apprenant de langue seconde ou l'enfant bilingue précoce simultané), qui fait [intervenir] sa langue maternelle chaque fois que le mot lui manque dans la langue-cible » (J. Hamers 1997, p. 138).

Dans un second niveau d'analyse, C. Loubier (2011, p. 12-16) détaille les catégories d'emprunts, en emprunt lexical, syntaxique et phonétique. D'après son analyse,

l'emprunt lexical « *correspond à un emprunt intégral (forme et sens) ou partiel (forme ou sens) d'une unité lexicale étrangère* » (C. Loubier, 2011, p. 12). L'emprunt syntaxique quant à lui, est un « *emprunt de structure syntaxique étrangère. Il touche à la construction des phrases* » (Ibid., p. 15). Et l'emprunt phonétique « *est un emprunt d'une prononciation étrangère* » (Id.).

Au sortir de ce détour théorique, comment se manifeste cette catégorisation sociolinguistique qu'est l'emprunt dans les productions de nos enquêtés ? Quelles variables sociales interviennent-elles ?

### 1.3. Collecte de données

Les données que nous présentons sont extraites de nos travaux de thèse. L'enquête qui s'était déroulée entre le 25 avril 2016 et le 3 février 2017, concernait les trois établissements de Libreville cités plus-haut. Ils ont été choisis selon la variable « fort » (Calasanz), « moyen » (Diba-Diba), « faible » (Jean-Baptiste Obiang Étouhé). Il avait été retenu le cycle secondaire, avec deux niveaux du 1<sup>er</sup> cycle (6<sup>e</sup>/4<sup>e</sup>) et deux du second cycle (1<sup>re</sup>/T<sup>le</sup>). Deux phases recoupaient cette enquête : enquête par questionnaire et enquête par observation non-engagée. La première visait l'origine sociale de l'enquêté qui expliquerait ses pratiques langagières. La seconde était une production écrite de récit.

Pour l'ensemble de l'enquête, les emprunts relevés sont au nombre de 41. Ils se décomposent de la manière suivante :

- pour le collège Calasanz : 27 cas, soit 65,85 % ;
- pour le lycée Jean-Baptiste Obiang Étouhé : 11, soit 26,82 % ;
- pour le lycée Diba-Diba : 3 cas, soit 7,31 %.

Il est à noter qu'à la suite de ces données, le collège Calasanz obtient le plus grand nombre d'emprunts : 27, soit 65,85 %. Il est suivi du lycée Jean-Baptiste Obiang Étouhé qui enregistre un total de 11 emprunts, soit 26,82 %. Le lycée Diba-Diba ferme la marche avec 3 phénomènes d'emprunt, soit 7,31 %.

Nous remarquons que la structure scolaire dite « forte » occupe largement la première place (65,85 %) devant celle dite « faible » (26,82 %) et celle considérée comme « moyenne » (7,31 %). Ce fait peut trouver sa justification dans l'origine sociale des enquêtés, car la plupart des élèves de l'établissement dit « fort » proviennent des milieux favorisés, par conséquent beaucoup plus enclin à l'évolution sociohistorique et économique de la langue française. Nous le verrons plus en détail dans la suite de ce point.

Par ailleurs, la deuxième place du lycée Jean-Baptiste Obiang Étouhé, pourtant établissement « faible », n'est pas en réalité une surprise. Elle provient de son importance en termes quantitatifs. Le grand nombre d'enquêtés que nous enregistrons dans cette structure fait qu'elle a plus de chance de sortir avec un nombre d'emprunts supérieur à celui du lycée Diba-Diba (établissement « moyen ») dont on connaît la faible capacité concernant le taux d'élèves par classe.

L'autre raison repose sur le type d'emprunts. Les élèves dudit établissement (LJBOE) pratiquent plus les emprunts de parole (cf. tableau 1 ci-dessous), proches de l'interférence.

Pour ce qui est des catégories d'emprunts à proprement parler, nous relevons les emprunts de langue (17 occurrences) et les emprunts de parole (24 occurrences). Dans les emprunts de langue, nous avons 16 emprunts lexicaux dont 15 du domaine intégral et 1 hybride, et 1 emprunt syntaxique.

Les emprunts de parole se subdivisent en 23 emprunts de compétence et 1 d'incompétence. Le seul emprunt d'incompétence est lexical et du domaine intégral. Les 23 emprunts de parole de compétence se composent de 16 emprunts lexicaux intégraux, 4 emprunts syntaxiques et 2 emprunts lexicaux hybrides.

Nous retenons aussi que les pratiques langagières relatives aux catégories d'emprunts sont en grande partie observables dans l'établissement jugé « fort », que cela soit les emprunts de langue ou de parole :

- 13 cas sur 17 pour les emprunts de langue
- et 14 cas sur 24 pour les emprunts de parole.

Le reste des emprunts se répartissent entre la structure dite « faible » (7 cas sur 24 pour les emprunts de parole ; et 4 cas sur 17 pour les emprunts de langue) et celle considérée comme « moyenne » (qui n'a que les emprunts de parole : 3 cas sur 24).

Nous représentons plus clairement ces données dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Type d'emprunts par structure scolaire

Structure scolaire	Type d'emprunts		Total
	Emprunts de langue	Emprunts de parole	
Collège Calasanz	13	14	27
Lycée J.-B. Obiang	4	7	11
Lycée Diba-Diba	0	3	3
Total	17	24	41

Ce tableau 1 confirme ce que nous décrivions tantôt, à savoir que le collège Calasanz enregistre un nombre de types d'emprunts nettement supérieur (13 de langue, soit 76,47 % et 14 de parole, soit 58,33 %). L'origine est à chercher du côté de la maîtrise de la variété légitimée du français. Cette maîtrise est favorisée aussi bien par la position sociale des enquêtés, que par la qualité du contenu des enseignements reçus.

Ce qui est loin d'être le cas des locuteurs provenant des deux autres types d'établissements. Comme le relèvent fort bien P. Cichon et G. Kremnitz (1996, p. 123), « le manque de formation scolaire a privé beaucoup de locuteurs de l'expression écrite ». Nous décrivons les diverses formes d'emprunt dans le point ci-après.

## 2. Cas d'emprunts linguistiques

L'ensemble de l'enquête effectuée a donné 41 emprunts linguistiques, répartis en 17 emprunts de langue et 24 emprunts de parole, soit 11, 45 % du total du mélange des langues. Ci-dessous, nous typologisons les différents emprunts qui ressortent de l'enquête sociolinguistique.

## 2.1. Emprunts lexicaux

L'emprunt lexical concerne l'ajout de nouveaux mots dans le vocabulaire d'une langue. C'est avant tout un procédé d'enrichissement, aussi bien sur l'origine que sur la valeur ou le statut du mot emprunté. C'est le moyen le plus adéquat pour pallier une certaine pauvreté lexicale dans la langue parlée (S. A. Khelladi 2012, p. 73). L'emprunt devient ainsi « *une nécessité quand il s'agit de désigner des choses proprement étrangères* », témoigne L. Deroy (1980, p. 163).

Pour qu'il y ait emprunt lexical, il faut nécessairement contact de langues. Cela suppose « *une rencontre tant linguistique qu'extralinguistique entre au moins deux systèmes linguistiques* » (S. A. Khelladi 2012, p. 73).

D'après C. Loubier (2006, p. 14), l'emprunt lexical tient compte de l'emprunt intégral, c'est-à-dire le sens et la forme, ou de l'emprunt partiel, qui comprend le sens ou la forme, d'une langue étrangère. Elle précise que cette catégorie d'emprunt est à chercher du côté du mot, contrairement à l'emprunt syntaxique et phonétique (Loubier, 2006, p. 15). Il peut aller « *jusqu'à des modifications plus ou moins importantes du sens de mots ou morphèmes français* » (R. Chaudenson et al., 1993, p. 16).

L'emprunt lexical se subdivise en trois catégories : l'emprunt intégral, l'emprunt hybride et le faux emprunt.

L'emprunt intégral englobe à la fois le sens et la forme de l'unité linguistique empruntée. Il s'agit de l'emprunt du nom et de la chose pour parler comme Guiraud (1971), c'est-à-dire que l'« *on importe en même temps la chose et le mot qui la désigne sous sa forme originale* » (K. Suhajkova, 2009, p. 12).

Selon l'OQLF (2017, p. 25), l'emprunt intégral « *résulte du transfert complet de la forme et du sens d'une unité lexicale d'une autre langue* ». C. Loubier (2011, p. 14) complète qu'il peut y avoir adaptation (graphique ou phonologique minimale) à la langue emprunteuse ou non.

L'emprunt hybride, quant à lui, est « *un emprunt de sens, mais la forme est partiellement empruntée* » (C. Loubier 2011, p. 14). L'OQLF (2007, p. 20) dans le même ordre le définit comme un « *emprunt morphosémantique qui résulte d'un transfert partiel de la forme d'une unité lexicale étrangère* ».

Enfin, le faux emprunt. Il est en apparence un emprunt intégral. Il regroupe des éléments formels empruntés, mais aucune unité lexicale n'est attestée dans la langue emprunteuse. C'est le cas de « *tennisman* » dont la forme, française, est imitée de l'anglais (C. Loubier 2011, p. 14).

Pour l'ensemble de l'enquête, nous dénombrons 37 emprunts lexicaux (emprunts de langue et de parole compris). Dans ce continuum, il y a 29 emprunts lexicaux intégraux, 7 emprunts lexicaux hybrides et 1 faux emprunt. Nous donnons des exemples pour chaque cas.

D'abord, les emprunts lexicaux intégraux. Ils proviennent d'une large part de l'anglais (9 cas). Ceux dont l'origine est gabonaise (4 cas) ou africaine (4 cas) sont relativement faibles. L'on note également la présence de l'arabe et de l'espagnol (un cas de chaque).

« J'ai pris un vol pour l'Afrique du Sud où j'y ai fait du **shopping** » (CLZb27) ;

« J'ai voyagé en train avec mon oncle qui y travaille (...) et j'étais assise au **VIP** » (CLZb20) ;

« moi j'aimais veiller, donc je dormais quand même mal ; la nourriture du **bled** était très bonne » (CLZb2).

Dans ces trois exemples d'emprunt de langue, « shopping » et « VIP » proviennent de l'anglais, « bled » de l'arabe. Le français y a pris, et le sens et la forme de ces trois mots. Il n'y a pas d'adaptation pour « shopping » et « bled ». Par contre, « VIP » s'est adapté au français, aussi bien sur le plan de la prononciation [veipe], que sur le domaine de la graphie (il s'écrit sans ponctuation entre les graphèmes). Pour ce dernier cas, nous sommes devant le phénomène de lexicalisation de l'acronyme. « VIP » se conçoit comme un mot ordinaire.

Si « shopping » et « VIP » sont du niveau acro-mésolèctal et en usage dans tous les milieux, « bled » à l'opposé est un basilecte employé par les jeunes. « Shopping » a son équivalent en français : « faire des courses », tout comme « VIP » (very important person=personnage de marque) : première classe, et « bled » : village. Cela signifie que ces termes empruntés peuvent être remplacés. Mais le fait de les utiliser en français ajoute, tel que l'estime K. Suhajkova (2009, p. 16), « toujours une saveur un peu différente que l'équivalent national ».

Ici, l'emprunt répond beaucoup plus à un besoin affectif. L. Deroy (2013, p. 6) parle d'emprunt du cœur : « Faute d'une appellation simple plus appropriée, les linguistes qualifient souvent d'emprunt de luxe un emprunt qui est logiquement inutile et qui a été pris alors qu'une désignation existait ou était possible dans la langue emprunteuse ».

C'est en ce sens que N. Spence (1991, p. 213) relève que les Espagnols et les Italiens n'ont pas trouvé nécessaire d'emprunter certains mots anglais en – *ingtels* que *shopping, building, etc.*, parce qu'ils font un double emploi avec des mots existant dans la langue.

En revanche, les deux autres illustrations d'emprunt intégral ci-dessous répondent à un besoin pratique.

« Je pars en brousse avec ma mère cueillir le **nkoumou** parce que j'aime manger ça » (LJBOEb5) ;

« On partait dans différentes plantations couper du bois, aller à la pêche, faire des jeux, aller à la rivière, raconter des histoires autour du feu, danser le **ikokou** comme le faisaient mes grands-parents » (LPDDb26).

Les termes « nkoumou » et « ikokou » sont absents de la langue française. Ils sont classés parmi les emprunts de parole de compétence. Ils sont d'origine gabonaise et ont gardé complètement leur forme et leur sens. Il n'y a pas eu d'adaptation au français. Le terme « nkoumou » provient des groupes linguistiques téké et lebaama que l'on retrouve principalement dans le sud et le sud-est du Gabon. « Nkoumou », déjà recensé chez K. Boucher et S. Lafage (2000), désigne en même temps une plante et la recette culinaire de celle-ci, très appréciée par les communautés susmentionnées.



Le second mot, « ikokou », est une danse traditionnelle gabonaise pratiquée particulièrement par les communautés punu.

Ces deux emprunts peuvent être qualifiés d'emprunts nécessaires (A. Sauvageot, 1964), car ils désignent une réalité inconnue par la langue française. Ce n'est donc pas seulement les termes techniques qui apportent une dénomination nouvelle dans la langue emprunteuse (K. Suhajkova 2009, p. 16), le domaine culturel d'une langue étrangère constitue également un riche réservoir d'emprunts.

Ensuite les emprunts lexicaux hybrides. L'on en compte 7 cas dont 2 issus des langues locales, 4 d'autres langues africaines et 1 venu de l'anglais. Diverses situations se présentent. L'hybridité de l'emprunt se lit par :

- la marque du pluriel du français : s ;  
« J'ai peur de serpent et il y a trop de fantôme de **dzokos** et aller voir mon neveu que **dzokos** avait voulu tué » (LJBOEa45)  
« Ce qui me fatigue ce sont les **fourous** ; je vous jure monsieur que quand ces choses vous piquent, c'est pas la joie » (LJBOEb98)

Les termes « dzokos » et « fourous » sont d'origine africaine : « dzokos » est un terme ndzebi/punu du Gabon et signifie « fantôme », « fourous », selon l'IFA (1988, p. 155), provient du Tchad ; c'est un insecte piqueur de la famille des simuliidés ; sorte de minuscule mouche, vecteur de l'onchocercose. Ce qui rend ces emprunts hybrides est la marque du pluriel (s) du français en finale de mot. Le sens est gabonais/africain, mais la forme est partiellement française.

Dans l'emploi de « dzokos », le locuteur ignore la désignation de « fantôme », au point d'aligner les deux termes ensemble. Nous sommes ici en présence d'un emprunt de parole d'incompétence. À l'inverse, « fourous » ne trouve pas sa dénomination exacte en français. Pour éviter de le ranger derrière le terme générique « mouche », l'enquêteur use de « fourous » afin de préciser de quelle espèce d'insecte il s'agit. Comme le terme n'existe pas en français, il convoque sa langue africaine pour combler ce manque. C'est un emprunt de parole de compétence.

- la marque de l'accent français ;  
« Nous sommes allés à un restaurant international ivoirien appelé « Garbadrome » où le plat principal est fait à base de **ashéké**, du poisson braisé et du alloco » (CLZb12)

Le terme « asheke » est issu des régions ouest-africaines. L'accent français placé sur le graphème « e » opère une francisation de ce mot. Celui-ci est prononcé et graphié [aʃeke]. Les phonèmes ouest-africains sont remplacés par les phonèmes français. Ce qui modifie la prononciation africaine du mot. Le caractère hybride se manifeste donc au niveau de la phonologie (accent aigu français) pendant que le mot garde son sens originel ouest-africain.

- La marque de la flexion du verbe ;  
« Mon père a dansé comme un artiste. On lui a **faroté** de 30 000 euros » (CLZa36) ;

« J'ai aidé mes parents à organiser une fête le 1<sup>er</sup> juillet pour célébrer le passage de mon père à un autre poste. Puis je me suis reposée en *surfant* sur internet » (CLZb19)

« Faroté » et « surfant » sont deux termes qui s'inscrivent dans l'étude de la structure interne du mot. Celle-ci relève de la morphologie lexicale, c'est-à-dire de la formation à partir d'unités de sens de rang inférieur (Zemmour, 2004, p. 81). « Surfant » entre dans le domaine des affixes flexionnels ou désinences qui confèrent à ce terme son caractère hybride et, par conséquent, son acclimatement<sup>3</sup> (L.-J. Calvet, 1999, p. 142 ; F. Moussounda bouanga, 2012, p. 24) à la langue française. Cette marque de flexion ne crée pas de mots nouveaux, elle « *port [e] des indications de genre, de nombre, de temps, de mode, ou de personne* » (D. Zemmour 2004, p. 84).

Dans notre cas, la flexion dont il s'agit est la flexion verbale qui correspond à la conjugaison. À la base verbale « surf » (de l'anglais, ressac, planche) s'ajoute le morphème français « -ant » qui est la marque du mode gérondif. « Surfant » est un emprunt de langue dont l'équivalent français est « naviguant ».

À l'inverse de « surfant », « faroté » a une origine ouest-africaine. C'est un emprunt de parole d'incompétence. Le locuteur ignore l'équivalent français de « faroté » qui n'est autre que « montrer que l'on a de l'argent », « gaspiller de l'argent », « fanfaronner ». Pour ce qui est de sa morphologie, il se compose de la racine ouest-africaine « faro » à laquelle est ajouté le suffixe français « -té » pour former le verbe « faroter » et conférer son caractère d'hybridité et d'acclimatation<sup>4</sup> à l'espace géographique gabonais. Ainsi, les facteurs diachroniques (l'origine du mot « faroté » et synchroniques (sa composition) permettent de cerner le contexte sociolinguistique qui est à la source de cet emprunt.

– L'ajout d'élément étranger.

« Nous sommes allés à un restaurant international ivoirien appelé « **Garbadrome** »

« Garbadrome » est un emprunt de parole de compétence. Le terme n'existe pas en français et n'a pas d'équivalent. Ce terme est d'origine ivoirienne. Sa composition procède de la composition que D. Zemmour (2004, p. 86) définit comme « *un processus de lexicalisation par lequel se forme un mot à partir d'entités lexicales elles-mêmes autonomes* ». C'est une hybridation, c'est-à-dire une « *néologie constituée à partir de bases lexicales provenant de langues différentes de telle sorte que le mot ainsi constitué relève exclusivement du lexique local de la langue d'accueil* » (Boucher 2001, p. 81). « Garba », recette culinaire ivoirienne », est associé à l'étymon gréco-latin « drome » (= course, lieu de la course). Cette association est un néologisme lexical pour traduire littéralement le fait que le plat « garba » ne s'arrête pas de se vendre et se consomme en abondance dans ce restaurant. Il est très prisé.

Il s'agit donc d'une composition savante (ou interfixation ou encore recomposition). C'est un style de composition qui joint des unités en principe non autonomes (D. Zemmour 2004, p. 87). C'est une tendance du français moderne. L'hybridité de

<sup>3</sup>Ce terme désigne en écologie des langues le fait pour une unité linguistique allogène de survivre dans un milieu.

<sup>4</sup>C'est une reproduction de l'unité linguistique dans le nouveau milieu (F. Moussounda Ibouanga 2012, p. 24).

l'emprunt joue ici sur la jonction de deux termes étrangers à la langue française pour former un nouveau mot.

Enfin, le faux emprunt. L'on n'en dénombre qu'un seul cas :

« *Mes vacances de bonne année ont été agréables. On a acheté 15 pétards, 8 bangers et 16 XXL bangers. On a lancé ça à **mama gâteau**. Elle a laissé ses gâteaux et on a profité pour en manger* » (CLZa39)

Dans l'unité linguistique « **mama gâteau** », c'est la structure anglaise qui indique les éléments formels empruntés : possesseur (mama) + objet possédé (gâteau). Mais il n'y a pas une seule unité lexicale qui atteste l'origine anglaise. La forme française est tout simplement imitée de l'anglais. Nous sommes devant ce que R. Laugier (2011) appelle « emprunt de retour » ou de « navette d'emprunt », c'est-à-dire des mots vraisemblablement empruntés à l'anglais, mais dont l'origine est française.

À côté de l'emprunt lexical, l'emprunt syntaxique constitue un autre terrain de manifestations des formes étrangères dans le français du Gabon.

## 2.2. Emprunts syntaxiques

L'emprunt syntaxique touche à la structure grammaticale de l'énoncé. Il s'agit d'intégrer dans la langue-cible une construction syntaxique étrangère.

Selon l'OQLF, c'est un « *procédé par lequel les [...] locuteurs d'une langue reproduisent dans leur propre système linguistique des éléments d'une structure d'une autre langue* ». Il est également le « *résultat de ce procédé* » (2017, p. 26).

Les structures de la langue les plus concernées sont entre autres les calques des groupes verbaux, l'influence d'une langue étrangère sur le choix de la préposition ou de la conjonction, etc. (C. Loubier, 2011, p. 15).

La même auteure place l'importance de ce type d'emprunt au même titre que l'emprunt lexical. Selon elle, les unités linguistiques dans un énoncé ne sont pas un simple agencement des éléments. Ceux-ci sont unis par la nature de leurs relations avec les autres éléments de l'ensemble du système. Au sein de la langue d'accueil, ils « *entraînent, la plupart du temps, une modification notable des structures et de la valeur sémantique qu'elles véhiculent. Ce type d'emprunt est très fréquent dans les situations de bilinguisme social où les phénomènes d'alternance et d'interférence de langue sont fréquents* » (C. Loubier, 2011, p. 16).

À l'inverse des emprunts lexicaux, qui sont en grand nombre, les emprunts syntaxiques ressortent moins dans les productions des élèves. C'est ainsi que l'on inventorie leur total à 4, soit 9,75 %, contre 90,24 % pour les emprunts lexicaux. Nous en illustrons avec les cas ci-dessous.

Dans le premier cas suivant, l'informateur intègre les structures de la langue anglaise au sein de la langue française :

« *On est allé chez ma tante. On est allé manger à **Paolo pâtisserie*** » (CLZb36) ;

« *Je suis partie au Cameroun. J'ai joué à **Yaoundé Golf Club*** » (CLZb33).

C'est une construction typiquement anglaise où, pour exprimer l'idée d'appartenance, l'objet désigné se place après le possesseur :

– « **Paolo** » (possesseur) + « **pâtisserie** » (objet possédé) ;

- « Yaoundé » (possesseur) + « Golf Club » (objet possédé), lui-même décomposé en « Golf » (SN) + « Club » (Sprép).

Or, en français, c'est l'inverse. L'objet possédé vient avant le possesseur, séparé d'une préposition (ici *de*) : *la pâtisserie de Paolo, le Club de Golf de Yaoundé*.

Néanmoins, bien que la construction confère à ces structures le signifiant anglais, il est à noter une relative modification du signifié anglais. « Paolo pâtisserie » indique le nom et la nature de l'activité du lieu, et pas simplement l'idée d'appartenance, tout comme « Yaoundé Golf Club » précise le nom de l'activité sportive. De même, traduites en français, ces unités linguistiques n'auront pas le même sens qu'en anglais. Elles renvoient aux noms d'enseignes dont chacune est porteuse de la diversité des identités urbaines (F. Moussounda Ibouanga, 2001, p. 66). Pour reprendre P.-A. Mavoungou (2012, p. 173), elles n'ont pas la même valeur sociolinguistique et symbolique.

Dans le deuxième cas ci-après, il s'agit cette fois de l'intégration d'une construction propre aux langues locales dans la langue française :

« *Les samedis on part danser l'élonge dans les villages voisins quand ils ont un retrait de deuil* » (LJBOEb62).

L'unité linguistique « retrait de deuil » est un mésolecte employé par tous les milieux au Gabon. Elle relève de la traduction littérale en langues gabonaises de « enlever le deuil ». C'est une collocation [Syntagme nominal (nom *retrait* + syntagme prépositionnel *de deuil*)] qui indique une cérémonie mettant fin à la période de deuil (P.-A. Mavoungou et al. 2015, p. 203). Comme en français, il est difficile de trouver l'unité phraséologique pour désigner cette cérémonie traditionnelle, le locuteur a donc puisé dans le réservoir linguistique local. Nous sommes en présence d'un emprunt de parole de compétence.

Cependant, d'où viennent ces emprunts ? Qui sont leurs « passeurs » ? Quelles incidences peuvent-ils avoir dans le français parlé à Libreville et dans la langue française d'une manière générale ?

### 2.3. Facteurs explicatifs des emprunts

Les situations d'interaction sociolinguistique que constituent les emprunts peuvent s'expliquer par un certain nombre de facteurs.

D'abord les facteurs historiques, M. Mouélé (2011) situe la présence des emprunts dans la variété locale du français aux circonstances historiques marquées par l'introduction de cette langue au Gabon. Le français s'est trouvé en compétition avec les langues bantu des populations colonisées en position dominée (M. Mouélé, 2011, p. 89). À la suite de ces contacts, des formes endogènes abondent dans les pratiques langagières quotidiennes. Il est à noter aussi la présence de l'anglicisme dans le français gabonais. Des travaux antérieurs (E. Dodo-Bouguendza, 2008 ; L. Ditougou, 2009 ; F. Moussounda Ibouanga, 2011 ; P.-A. Mavoungou, 2012 ; etc.) font déjà état de l'influence de l'anglais sur la variation locale du français. Il faut remonter à l'implantation occidentale, notamment anglaise et américaine au Gabon, pour comprendre l'origine de ce phénomène linguistique. En effet, Mavoungou (2012) relate que les échanges commerciaux entre les populations autochtones et les Européens se

font d'abord en portugais, puis progressivement en anglais. L'arrivée des missionnaires protestants américains et anglais va accentuer l'outil linguistique, d'abord par l'évangélisation et la scolarisation des populations en langues locales, ensuite par l'apprentissage de l'anglais aux meilleurs élèves. Les parents considéraient que ce contact avec l'anglais était bénéfique pour les promotions sociales (P.-A. Mavoungou 2012, p. 178).

Ensuite, le parler des jeunes. Il n'y a pas que cette donnée historique qui explique la présence de l'emprunt dans le français gabonais. Les jeunes constituent en à point douter les principaux « passeurs » de langue dans l'univers linguistique national. Si le français est une langue de prestige au détriment des langues locales, chez les jeunes, les langues comme l'anglais tendent à devenir un code de prestige par rapport au français. Représentant la franche de la population la plus importante, les jeunes se singularisent par leur parler fait de néologismes, d'emprunts anglicistes et américanistes.

Ils puisent ces unités linguistiques dans leurs domaines de prédilection : les médias numériques. Ils sont des abonnés de la *play station*, de l'internet, etc. Ils les puisent aussi dans leurs modes vestimentaires, musicales, proches des États-Unis dont ils sont les principaux diffuseurs de l'américanisme (Mavoungou 2012, p. 174). Ces pratiques langagières tendent à gagner « *tous les milieux, car [elles] sont censé [es] être compris [es] par tous* » (Mavoungou 2012, p. 173).

En ce sens, F. Moussounda Ibouanga (2011, p. 23) résume cet impact des parlers jeunes comme fait d'appropriation du français en ces termes : « *Selon l'observation des pratiques, ils sont le moteur des changements linguistiques. Influencés par les nouveaux courants sociaux (modes, NTIC<sup>5</sup>, etc.), ils innovent leur langage pour se démarquer des pratiques linguistiques de leurs parents qu'ils considèrent dépassés. Ils sont ainsi sensibles à l'emprunt.* »

Cette montée en puissance de l'anglais inquiète les défenseurs de la langue française. C. Hagège (2006, p. 8) y voit un danger : « *Chaque langue est par nature le miroir d'un peuple et de ses représentations. Dès lors, la domination d'une seule langue, loin d'être une promesse, est une menace.* » Il exprime ainsi les positions de plus en plus solides de l'anglais qui fournit des emprunts constamment exploités par d'autres langues, et va parfois même à se substituer à certaines d'entre elles. Pour C. Hagège (2006, p. 40), l'emprunt est l'un des deux facteurs de domination qu'une langue exerce sur les autres. Cet axe qu'il nomme « interne » est favorisé par la domination économique et culturelle d'un pays. À ce moment-là, la langue de ce pays devient prêteuse de mots, et les autres emprunteuses.

Toutefois, les puristes de la langue française doivent également comprendre la nécessité pour une langue d'emprunter. Le fait que les unités linguistiques de l'anglais intègrent le français gabonais est une source d'enrichissement de la variété locale et le symbole de sa diversité linguistique et de son dynamisme.

Comme le reconnaît C. Hagège lui-même (2006, p. 42), « les emprunts répondent à un besoin qu'expliquent la multiplicité des contacts, l'évolution des sociétés et l'adaptation au monde moderne et à ses nouvelles techniques ». À propos de la norme du français standard prônée par les puristes, il affirme que la norme littéraire de France

---

<sup>5</sup> Nouvelles technologies de l'information et de la communication.

ne peut être l'unique référence des francophones (C. Hagège, 2006, p. 161). Plus loin, il regrette qu'un nombre considérable de tournures de la langue française parlée par une grande majorité de francophones soient condamnées par les puristes. Or, ces variantes « attestent le foisonnement des formes innovantes ou expressives » (C. Hagège, 2006, p. 162).

Cependant, l'on est en droit de s'interroger sur les véritables mobiles de ses défenseurs du plurilinguisme, lorsque l'on sait l'emprise du français dans l'espace linguistique francophone. Est-ce parce que la langue française est visiblement menacée par la montée en puissance de l'anglais que certains prônent la diversité culturelle et linguistique ? Oublient-ils que la langue française a exercé et exerce encore la même pression sur les langues des pays où elle est en position dominante, et que certaines de ces langues sont aujourd'hui purement et simplement remplacées ?

### **Conclusion**

À partir de la description du phénomène de l'emprunt linguistique observé dans les copies d'élèves francophones de la ville de Libreville, la présente contribution visait à montrer que le français en milieu scolaire au Gabon renferme des mots d'origine étrangère.

Nous rappelons que les emprunts présents dans le français des enquêtés se diversifient par leur provenance. Ils résultent essentiellement des langues africaines (gabonaises incluses), mais surtout de la langue anglaise. Ce sont essentiellement des emprunts lexicaux et syntaxiques.

Cette pratique de l'emprunt atteint diversement les enquêtés, en fonction de leur statut social : milieu géographique, catégorie sociale, l'âge, le niveau d'étude, etc. Ceci démontre que le français du Gabon, à l'instar des autres variétés, subit des influences qui touchent à la fois son vocabulaire et sa grammaire.

### **Références bibliographiques**

BOUCHER Karine et LAFAGE Suzanne, 2000, « Le lexique français du Gabon (entre tradition et modernité). Le français en Afrique », *Revue du Réseau des Observatoires du Français Contemporain en Afrique Noire*, n° 14, Institut de Linguistique française, CNRS, UMR 6039 – Nice.

BOURDIEU Pierre, 1982, *Ce que parler veut dire*, Paris, Éditions Fayard.

CALVET Louis-Jean, 1999, *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon.

CHAUDENSON Robert et al., 1993, *Vers une approche panlectale de la variation*, Aix en Provence, Université de Provence.

CICHON Peter et KREMnitz Georg, 1996, « Les situations de plurilinguisme », sous la dir. de H. Boyer, *Sociolinguistique : territoire et objets*, Lausanne/Paris, Delachaux et Niestlé, p. 115-146.

DEROY Louis, 2013 [1956], *L'Emprunt linguistique*, Liège, Presses universitaires de Liège, coll. « Les Belles Lettres ».

DITOUYOU Lucien, 2009, *On est ensemble. 852 mots pour comprendre le français du Gabon*, Libreville, Raponda-Walker.

DODO-BOUNGUENDZA Éric, 2008, *Des usages démocratiques des langues gabonaises*, Paris, L'Harmattan.

DUBOIS Jean et al., 2002 [1994], *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse-Bordas/VUEF.

DUBOIS Jean et al., 2012 [1994], *Le Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse.

GROSJEAN François, 1982, *Life with two languages*, Cambridge, Mass, Harvard University Press.

GUIRAUD Pierre, 1971, *Les Mots étrangers*, Paris, Presses universitaires de France.

HAGEGE Claude, 2006, *Combat pour le français. Au nom de la diversité des langues et des cultures*, Paris, Odile Jacob.

HAMERS Josiane F., 1997, « Emprunt », sous la dir. de M.-L. Moreau, *Sociolinguistique. Concepts de base*, Mardaga, Hayen Sprimont, p. 136-139.

JUILLARD Caroline, 1995, *Sociolinguistique urbaine. La vie des langues à Ziguinchor (Sénégal)*, Paris, CNRS éditions.

KHELLADI Sid Ahmed, 2012, « Processus d'intégration de l'emprunt lexical dans la presse algérienne d'expression française », *SynergiesChili*, n° 8, p. 71-81.

LAUGIER Régine, 2011, « Rendons à Marianne... ou les emprunts de retour », *Interculturel*, vol. 15, p. 35-47.

LOUBIER Christiane, 2011, *De l'usage de l'emprunt linguistique*, Montréal, Office québécois de la langue française.

MAVOUNGOU Paul-Achille, 2012, « Les mots anglais et américains dans le français de Libreville : étymologie, histoire et traitement lexicographique », *Mbaandza*, n°2, *Revue d'étude et d'analyse francophones*, éd. Oméga, p. 171-190.

MAVOUNGOU Paul-Achille et al., 2015, *Le Dico des makaya et des mamadou. Contribution à l'étude du français du Gabon*, Libreville, Odette Maganga.

MOUELE Médard, 2011, « Les racines bantu du français gabonais », *Mbaandza*, n° 1, *Revue d'étude et d'analyse francophones*, Libreville, les éditions du CENAREST, p. 87-111.

MOUSSOUNDA IBOUANGA Firmin, 2011, *Français du Gabon : Approches sociolinguistique et lexicographique, le tolibangando*, Berlin, Éditions Universitaires Européennes.

MOUSSOUNDA IBOUANGA Firmin, 2012, *Contribution de la sociolinguistique historique à l'étude des toponymes de Eliwa Zi Ngaba (Libreville) de 1800 à 1910*, Paris, éd. Oméga.

SAUVAGEOT Aurélien, 1964, *Portrait du vocabulaire français*, Paris, Larousse.

SPENCE Nicol, 1991, « Le français en ING », *Le français moderne*, n° 2, Paris, Conseil international de la langue française, p. 188-213.

THIBAUT Pierrette, 1997, « Âge », sous la dir. de M.-L. Moreau, *Sociolinguistique. Concepts de base*, Mardaga, Hayen Sprimont, p. 20-26.

TRUDGILL Peter, 1972, "Sex, covert prestige, and linguistic change in the urban British English of Norwich", *Language in society*, 1, p. 179-195.

ZEMMOUR David, 2004, *Initiation à la linguistique*, coll. « Initiation à... », Paris, Ellipses.

### Références numériques

ADEL HASSAN Ahmed Rania, 2002, *Étude sociolinguistique du roman « Le Gone du Chaâba » de Azoug Begag*, Le Caire, Université de Aïn-Chams, [en ligne] sur :

<http://www.limag.refer.org/Theses/Adel/PARTIE1.CHAP1.htm> (consulté le 3 juin 2017).

BAUVOIS Cécile et BULOT Thierry, 2002, « La sociolinguistique urbaine : une sociolinguistique de crise ? Premières considérations », *Marges linguistiques*, n° 3, mai 2002 - M.L.M.S. Éditeur, Saint-Chamas, 8-10, [en ligne] sur : <http://www.marges-linguistiques.com> (consulté le 14 janvier 2016).

CHADELAT Jean-Marc, 1996, « Pour une sociolinguistique de l'emprunt lexical : l'exemple des emprunts français en anglais », *Cahiers de l'APLIUT*, volume 15, numéro 4, 1996, p. 16-27, [en ligne] sur : [http://www.persee.fr/doc/apliu\\_0248-9430\\_1996\\_num\\_15\\_4\\_985](http://www.persee.fr/doc/apliu_0248-9430_1996_num_15_4_985) (consulté le 26 juillet 2017).

EOLE, 2003, *Quelle langue parlons-nous ?*, [en ligne] sur [http://www.eole.irdp.ch/activites\\_eole/annexes\\_doc/annexe\\_doc\\_18.pdf](http://www.eole.irdp.ch/activites_eole/annexes_doc/annexe_doc_18.pdf).

MONDADA Lorenza, 2002, « La ville n'est pas peuplée d'êtres anonymes : Processus de catégorisation et espace urbain », *Marges linguistiques*, n° 3, mai 2002 - M.L.M.S. Éditeur, Saint-Chamas, p. 72-90, [en ligne] sur : <http://www.marges-linguistiques.com> (consulté le 14 janvier 2016).

OFFICE QUEBÉCOIS DE LA LANGUE, 2017, *Politique de l'emprunt linguistique*, [en ligne] :

[https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/terminologie/20170330\\_politique\\_emprunt.pdf](https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/terminologie/20170330_politique_emprunt.pdf) (consulté le 26 juillet 2017).

SUHAIJKOVA Katerina, 2009, « Mots empruntés à l'anglais dans les textes de la publicité », [en ligne] sur : <https://www.is.muni.cz> (12 octobre 2017).